



CH-3003 Bern, BPV, Sw

Circulaire  
Swiss Solvency Test  
Délais applicables à la remise des futurs  
rapports SST et à l'approbation des modèles  
internes

N° de référence: H512-1306

Votre référence:

Notre référence: Sr

Dossier traité par: Sw

**Berne, le 17 décembre 2008**

## **Circulaire RS 14/2008 – Délais applicables à la remise des futurs rapports SST et à l'approbation des modèles internes**

Chère Mesdames, Cher Messieurs

Par cette circulaire, l'OFAP souhaite vous communiquer les délais applicables à la remise des demandes d'approbation d'un modèle interne et des rapports SST annuels.

### **1.1 Demandes d'approbation d'un modèle interne**

Les entreprises, groupes et conglomérats («groupes») d'assurance qui utilisent pour la première fois des modèles internes ou partiellement internes pour le SST 2009 doivent remettre leur demande d'approbation d'ici le **31 mars 2009**.

Les demandes d'approbation d'un modèle interne comprennent:

- la demande proprement dite et
- la documentation relative aux modèles.

Moyennant demande dûment justifiée de la compagnie d'assurance, un délai supplémentaire au 30 juin 2009 peut être octroyé pour la remise de la documentation.

Depuis le 5 janvier 2009, la FINMA met à disposition sur son site Internet les outils d'aide suivants:

- Directive relative au Test Suisse de Solvabilité (SST)  
(<http://www.finma.ch/d/regulierung/Seiten/rundschreiben.aspx>)
- Modèles internes: recommandation relative aux demandes d'approbation  
(<http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/themen/00506/01381/index.html>)
- Concept d'examen des modèles internes SST  
(<http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/themen/00506/01381/index.html>)

## 1.2 Etablissement des rapports SST

Le délai de remise des rapports SST 2009 a été fixé au **30 juin 2009** pour toutes les entreprises et tous les groupes d'assurances soumis au SST (les groupes remettront en outre leur rapport semestriel le 30 novembre 2009). Quant au délai de remise des rapports SST 2010, il a été fixé au 31 mai 2010 (les groupes remettront en outre leur rapport semestriel le 31 octobre 2010). A partir de 2011, le délai de remise des rapports SST sera le 30 avril de chaque année (les groupes remettant en outre leur rapport SST semestriel le 31 octobre).

Les documents à fournir comprennent outre le rapport proprement dit une partie chiffrée. Pour les sociétés utilisant le modèle standard, la partie chiffrée est composée du formulaire Excel rempli. Les sociétés utilisant un modèle interne sont tenues de compléter la liste des «fundamental data» (données de base).

Veillez prendre note du fait que le rapport SST doit être rédigé de façon qu'un tiers disposant de la formation correspondante puisse comprendre la nature et la constellation de risques supportés par la société et reconstituer la dérivation du capital porteur de risque (CPR) comme celle du capital cible. On attend désormais aussi des sociétés un sommaire énumérant notamment les changements survenus depuis le rapport SST de l'an précédent.

A compter du 5 janvier, la FINMA mettra à disposition sur son site les outils d'aide suivants pour le SST:

- Directive relative au Test Suisse de Solvabilité (SST), entrée en vigueur le 28 novembre 2008 (<http://www.finma.ch/f/regulierung/pages/rundschreiben.aspx>)
- SST: formulaire Excel 2008  
(<http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/themen/00506/01350/index.html>)
- Liste des données de base  
(<http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/themen/00506/01350/index.html>)
- Document technique du Test Suisse de Solvabilité  
(<http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/themen/00506/00552/index.html>)
- Livre blanc sur le Test Suisse de solvabilité  
(<http://www.finma.ch/archiv/bpv/f/themen/00506/00552/index.html>)

Le formulaire Excel adéquat sera à votre disposition sur notre site Internet dès le début 2009, avec quelques modifications structurelles par rapport à 2008: pour calculer le capital de base, il convient d'opérer les déductions décrites à l'article 48, alinéa 1 de l'ordonnance sur la surveillance (OS). Ces déductions ont été effectuées sur le CPR dans le formulaire Excel SST 2008 et seront nouvellement opérées sur le capital de base dans le formulaire Excel SST 2009.

La définition des scénarios et des tests de stress fait l'objet d'une vérification de la part de l'autorité de surveillance. Elle doit refléter les connaissances acquises en rapport avec la crise financière.

Règles applicables pour le SST et pour les demandes d'approbation d'un modèle interne:

Les rapports SST et les demandes d'approbation d'un modèle interne doivent être adressés au chargé de surveillance compétent au sein de la FINMA par courrier postal, dans les délais, signés par un membre de la direction. Nous vous prions par ailleurs de nous adresser par e-mail à l'adresse **sst@finma.ch** une version électronique de tous les documents envoyés par la poste (textes au format PDF cherchable [pas au format photo], les énumérations détaillées et les détails de calculs sous forme de fichiers Excel).

Veuillez prendre note du fait que les serveurs e-mail de la FINMA ne peuvent traiter les e-mails dépassant un certain volume (la limite est pour l'instant à 5 Mo par e-mail). Vous pouvez répartir les documents entre plusieurs e-mails, ou encore nous envoyer par la poste les documents enregistrés sur un support de données.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser au chargé de surveillance qui vous a été attribué.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter au présent courrier et de votre aimable coopération, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année et pour une excellente année 2009.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Office fédéral des assurances privées OFAP

René Schnieper  
Responsable du développement de la  
surveillance  
Membre de la direction

Copie: ASA